

La Caisse d'Épargne va tester l'Uberisation des conseillers bancaires

La Caisse d'Épargne vient-elle d'adapter le principe de l'Uberisation aux conseillers bancaires ? Des « banquiers entrepreneurs » vont en effet sillonner plusieurs régions en France pour rester au contact des clients.

Pour remédier à la disparition des agences et des distributeurs de billets automatiques en milieu rural, l'établissement Banque Populaire Caisse d'Épargne va expérimenter un système de conseillers indépendants dont le principe rappelle fortement celui du chauffeur Uber ou du livreur Deliveroo. Ces entrepreneurs auront pour mission de démarcher de nouveaux clients et de gérer les clients existants, ils seront rémunérés à la commission en tant que « mandataire exclusif », comme l'explique Ouest France. L'intérêt pour l'indépendant est qu'il conserve toute liberté sur ses horaires et qu'il peut créer une société anonyme par actions simplifiée (SAS), bien que ce soit la Caisse d'Épargne qui en conservera la propriété.

Beaucoup d'avantages pour la banque

Pour la banque, les avantages sont évidents : ces conseillers indépendants ne représentent aucune charge (il leur revient de payer ses frais de fonctionnement). Ils ne sont rémunérés que lorsqu'ils réalisent une vente, comme la signature d'un crédit ou l'ouverture d'un compte. Ce qui n'est pas sans poser des questions sur la qualité des conseils que de tels indépendants peuvent prodiguer alors qu'ils ne sont payés qu'à la commission.

Les clients suivront-ils ?

Pour la Caisse d'Épargne, ce modèle est particulièrement intéressant, sachant qu'elle pourra continuer à quadriller des territoires où sa présence peut faire défaut. La banque lancera des expérimentations en Bretagne et dans les Pays de la Loire à partir du mois de mai.